



Madame le Commissaire enquêteur
Mairie de Merdrignac
26 Rue Philippe Lemerrier
22230 MERDRIGNAC

Merdrignac le 22 Mars 2017

Objet : Participation du syndicat local à l'enquête publique préalable à la DUP pour la mise en 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Merdrignac

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, et après les différentes réunions organisées localement, notamment par la Chambre d'agriculture en amont du projet, le syndicat local de Merdrignac, adhérent de la FDSEA des Côtes d'Armor, souhaite par la présente faire part de ses remarques concernant le dossier cité en objet.

Premièrement, nous souhaitons souligner l'incomplétude du dossier d'étude agricole. En effet, il apparaît que certaines parcelles agricoles n'aient pas été prises en compte dans l'étude alors que celles-ci seront impactées directement ou indirectement, d'autant que l'étude actuelle porte sur une emprise foncière qui semble évoluer au fil du temps, dépassant à priori la surface initiale de 50ha.

Dans un second temps, nous constatons que le calcul du préjudice sur le foncier agricole se base sur une emprise foncière évolutive, comme évoqué ci-avant. Nous remarquons également que le projet préconise des échanges entre agriculteurs basés sur le volontariat, ce qui ne tient donc pas compte des coûts induits par la réalisation de telles opérations foncières, à la charge des agriculteurs et des contribuables (les frais liés à l'échange pouvant être supportés à 80% par le Département et 20% par les propriétaires). Cette proposition ne tient pas non plus compte de la réalité du terrain, dans la mesure où la bonne volonté des agriculteurs pour la réalisation d'échanges peut se retrouver confrontée aux éventuels refus des propriétaires, lorsque ceux-ci ne sont pas exploitants. Nous nous retrouvons donc dans une situation où le Maître d'ouvrage se décharge de sa mission et compte sur les bonnes volontés locales. D'autre part nous ne contestons pas l'existence d'une fracture nord sud déjà existante, mais nous ne pouvons que constater que la réalisation d'une 2x2 voies accroît ce phénomène.

L'ensemble de ces éléments nous conduit donc à demander la réalisation d'un aménagement foncier, au regard de l'emprise réelle du projet et de l'ensemble des impacts directs et indirects, d'autant qu'aujourd'hui les réserves foncières ont été faites au détriment des seuls riverains du projet, alors que certaines compensations agricoles pourraient se faire sur un périmètre élargi.

Ensuite, nous souhaitons faire remarquer que l'impact environnemental et les mesures compensatoires prévues font l'objet d'un dossier particulièrement complet, contrairement au volet agricole. D'autre part les mesures de compensations prévues suscitent l'inquiétude de certains agriculteurs notamment en ce qui concerne la compensation de zones humides. Ainsi nous nous interrogeons sur la destination de ces parcelles, et nous craignons que ces surfaces servent à la fois de compensation environnementale et agricole. Nous tenons à vous alerter de l'impact de ces surfaces compensées sur les exploitations agricoles (perte de surface dans les plans d'épandage, pérennité des pratiques agricoles).

Les mesures de compensation prévoient également la plantation de nouveaux boisements, notamment sur le secteur dit du « Grand Frau ». Or ces terrains sont agronomiquement intéressants, et nous ne pouvons pas rester sans remarquer qu'en parallèle certaines zones de délaissées sont laissées en culture. Aussi nous souhaiterions voir les boisements implantés prioritairement sur les secteurs non valorisables par l'agriculture.

Enfin, le syndicat local constate que le projet ne prévoit pas d'itinéraire de substitution sur la partie centrale. Ceci apparaît comme un manquement essentiel, et de fait ne permet pas l'analyse du dossier dans son entièreté. En effet, nous ne sommes pas sans penser que cet itinéraire de substitution aura des conséquences en termes d'impact foncier, et environnemental, or le dossier actuel devrait permettre à l'ensemble des usagers de se positionner sur un projet global, ce qui n'est pas le cas.

Suite aux différents comités de suivi, le syndicat s'indigne contre le manque de prise en compte de la profession agricole concernant la mise en place de cet itinéraire de substitution sur la partie centrale. En effet, le Maître d'ouvrage dans l'ensemble des échanges indique que cet itinéraire n'est pas essentiel et qu'il sera étudié ultérieurement. Aujourd'hui les agriculteurs s'inquiètent de voir que les engins agricoles devront continuer d'emprunter une 2x2 voies, déjà source de danger. L'insécurité existante sera accrue avec l'augmentation du trafic de cette portion. Nous vous rappelons qu'un engin agricole en charge ne peut excéder, selon la réglementation, la vitesse de 25km/h. Les agriculteurs s'inquiètent de voir reporter la responsabilité d'accident sur leur personne et ce parce que l'administration souhaite aller au plus vite et ne veut pas aborder la question d'un itinéraire de substitution. Par ailleurs, bien que l'information soit donnée sur le fait que les engins agricoles pourront continuer d'utiliser la partie centrale de la 2x2 voies nous n'avons aucune garantie sur l'étude réelle ultérieure, ni aucun délai. Par ailleurs, nous tenons à alerter l'administration sur le fait que l'absence d'un itinéraire de substitution aura pour effet le report du trafic agricole dans le bourg de Merdrignac(principaux commerces, crèche, collège, complexe sportif, lycée) accompagné d'une augmentation de ce trafic agricole. En effet, l'allongement des parcours et les voies empruntées vont obliger les exploitants à limiter le chargement de leurs engins afin de limiter les risques, ce qui conduit à multiplier les allers-retours.

Nous souhaitons également attirer l'attention de l'administration sur l'allongement des temps et distance de parcours, et la multiplication des trajets que devront supporter les agriculteurs face au manque d'itinéraire de substitution, et le coût à supporter par les exploitants dans un contexte agricole déjà difficile.

Le syndicat cantonal, conjointement avec l'ensemble des usagers restera attentif à la prise en compte de ces remarques et souligne la nécessité de la mise en place d'itinéraire de substitution centrale, ainsi que la réalisation d'un aménagement foncier.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie :Monsieur Marc LE FUR, Député

Pour le syndicat cantonal de Merdrignac
Patrick DUDOUE, Président